

Rang #	Date de commentaire	Nom d'utilisateur	Commentaire	Section du rapport
1	06/05/2017	Annette Richter	Je mets en question le seuil établi par le Comité pour déterminer si un projet nécessite une évaluation des impacts, le seuil étant : un impact lourd de conséquence sur les intérêts fédéraux. Je pense qu'il est important de se baser aussi sur les évaluations des impacts régionaux.	2.1 - Objet de l'évaluation des impacts fédérale
2	07/05/2017	Katherine Massam	Il est essentiel de prendre en considération les impacts sur les changements climatiques en évaluant chaque projet. Le coût économique et humain des effets des changements climatiques doit être calculé et comparé aux bénéfices économiques de tout projet. La crise climatique doit faire partie de toutes les décisions et être compris dans l'évaluation environnementale	2.1 - Objet de l'évaluation des impacts fédérale
3	07/05/2017	Sandra Stephenson	L'EE doit se respecter. S'il exige des conditions à un promoteur, ces conditions doivent être respectées, et ce de façon immédiate et complète, à même des amendes importantes quotidiennes. Aucune continuation ni expansion du projet ne doit procéder avant que toute condition ne soit effectuée.  Votre propos « Le processus que nous envisageons encouragera la collaboration et réduira les conflits. Il sera clair et facile à comprendre. » Ce rapport en est exemple : les personnes agissant pour l'intérêt du public affecté directement travaillent en bénévole, tandis que les agents du gouvernement (est-ce qu'ils travaillent pour le bien public localisé?) et les promoteurs sont payés, et ce souvent au dépense de ces mêmes personnes qui travaillent bénévolement. Lire de longs rapports tels celui-ci est prohibitif pour des bénévoles, donc les interventions de ce secteur seront souvent de moindre qualité, et doivent être pour autant pris même plus au sérieux par les personnes salariées intéressées, qu'ils prennent sur eux de faire les recherches pour lesquelles elles sont payées, mais qu'elles n'ont pas jugé bon d'entreprendre. Avoir les moyens devrait toujours dicter le degré de sérieux accordé aux interventions : ceux dotés de moins de moyens devront être pris au plus sérieux. Ils mettent à même leurs temps libre et leur vie de famille en jeu.  chapitre 2 : « les cinq piliers de la durabilité : • environnement; • société; • économie; • santé; • culture. »  Le sixième pilier, c'est les générations à venir (de toutes les espèces, faunique, florique et humaine). Ceci n'est pas forcément sous l'égide de la culture, ni de la société, mais devrait figurer tout seul, bien que relié. Les « plusieurs générations » sont mentionnées dans le rapport, mais il faut écouter la population qui peuvent faire connaître ces générations-là plus en profondeur : il faut les envisager, et non pas vaguement dans des lunettes embrumées par des projections centralisées ou ethniquement blindées, ces générations à venir.	2.1 - Objet de l'évaluation des impacts fédérale

3	07/05/2017	Sandra Stephenson	<p>2.1.3 « Les projets qui procurent un avantage net pour le pays devraient être approuvés. » Il doit y avoir quand même moyen pour des régions, provinces, municipalités à ne pas se soumettre à un projet approuvé, même ceux avec des indices d'un avantage net pour le pays, si ces derniers trouvent que le coût pour eux sera trop élevé, ou que leurs voix ont été noyées dans les voix d'autres partis du pays. Il faut éviter toute politique fédérale qui précipitera de nouveau des projets souverainistes, que ce soit au Québec ou aux provinces maritimes. Les provisions de 2.1.4 ne répondent pas à ce problème – que le fédéral considère les paliers « inférieurs » ne garantit en rien que leurs propos soient « significatifs » car ils peuvent être considérés comme moins pesants que des considérations d'une autre partie du pays complètement. Ex. TransCanada, qui doit bâtir de nouvelles installations au Québec pour son projet Energie Est, tandis qu'ailleurs au Canada il s'apprête à se servir d'installations établies.</p> <p>Par rapport à « Substitution : Lorsqu'une loi ou un processus lié à une EE de l'instance A est remplacé par la loi ou le processus lié à une EE de l'instance B. Le processus de l'instance A est appliqué pour que soient remplies les obligations de l'instance B. L'instance B prend ses décisions en s'appuyant sur les résultats du processus de l'instance A. » Vous voulez dire l'ONÉ? Espérons que vous ne voulez pas dire que le nouvel ONÉ va tout simplement changer de personnel, mais pas de procédure? Que dire de toutes les conditions imposées aux oléoducs, pas respectées? L'ONÉ doit recommencer à zero, bien que des documents de recherche, de fait prouvés peuvent servir s'ils sont à date.</p> <p>Tout « accord de co-opération » doit contenir des provisions pour ne plus donner son accord pour un EI sous certaines conditions ou l'un des parties croit percevoir la mauvaise foi ou un dépassement de permission.</p> <p>Par ailleurs, par rapport à « La collaboration ou l'harmonisation ascendante établie selon les normes les plus élevées constitue la meilleure façon d'obtenir des processus équitables et fiables et l'adhésion maximale aux décisions, » et d'autres propos dans le document, souhaitons que vous sauriez produire un processus et des comités pour une fois qui ne sont pas inclinés à l'auto-félicitation et la promotion de soi dans ces rapports avec les autres, ni dans ses rapports écrits et présentés. Souvent le travail des comités, présenté au public, consiste largement du vantisme. Protégeons-nous de cela. Le fédéral n'est pas en soi « le plus haut niveau ». Il est, comme le municipal ou le groupe activiste, constitué de personnes, soit éduqués, soit peu. Il s'agit de Canadiens dans une démocratie hiérarchisée pour des fins d'administration, mais dans une hiérarchisation qui ne reflète aucune réalité outre qu'administratif. Toujours le respect du</p>	2.1 - Objet de l'évaluation des impacts fédérale
4	07/05/2017	Sandra Stephenson	voir commentaire sur 2.1	2.2 - Coopération entre les instances
5	03/05/2017	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec	Nous sommes d'accord avec la recommandation à l'effet que l'Office national de l'énergie ne soit plus responsable des évaluations environnementales des projets. En fait, cela est selon nous indispensable. Le gouvernement doit créer un organisme indépendant pour effectuer des évaluations objectives et lui faire des recommandations. Cet organisme doit être consultatif et non pas décisionnel.	3.1 - Modèle de gouvernance
6	03/05/2017	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec	Nous croyons aussi, comme le comité d'experts, qu'il est primordial d'ouvrir et de faciliter la participation du public. Le modèle québécois du BAPE, qui donne aux commissaires un pouvoir d'enquête et permet une participation universelle du public, a fait ses preuves. La haute compétence et la complète objectivité des commissaires sont des conditions essentielles à la légitimité de la démarche et en ce sens, le processus de nomination ne doit laisser aucun espace pour le doute. Les méthodes d'examen qui freinent la participation sont à éviter, notamment l'obligation pour un intervenant d'être représenté par un avocat. Soumettre les intervenants à des contre-interrogatoires est également de nature à décourager la participation citoyenne qui ne dispose pas d'un arsenal de moyens comparable à celui d'un promoteur. La science et les scientifiques indépendants, notamment les spécialistes du climat et des écosystèmes, doivent occuper une large place dans les processus d'évaluation.	3.1 - Modèle de gouvernance
7	03/05/2017	Alain Guillon RVHQ région centre	Je voudrais souligner la pertinence de la recommandation du Comité d'experts voulant que les évaluations environnementales soient retirées du mandat de l'Office national de l'énergie (ONÉ) et que le gouvernement crée un organisme indépendant pour les mener. Ne pas donner à cet organisme indépendant un mandat quasi-judiciaire mais bien un mandat consultatif. Je suis d'accord avec le comité d'experts sur le fait que la participation publique soit favorisée. J'aimerais préciser qu'à cette fin, un modèle de type BAPE devrait être privilégié, avec des règles de participation ouvertes et souples, et qu'on devrait au contraire éliminer les freins à la participation comme la nécessité d'une représentation légale et les contre-interrogatoires auxquels les intervenants sont soumis selon les règles actuelles.	3.1 - Modèle de gouvernance
8	04/05/2017	Louise Morand	J'appuie la recommandation du Comité d'experts de l'évaluation de retirer l'évaluation des impacts environnementaux du mandat de l'Office national de l'énergie (ONE) et de mandater un organisme indépendant pour effectuer ces analyses. J'appuie la recommandation de donner à cet organisme indépendant un rôle consultatif. J'appuie la recommandation de favoriser une participation ouverte et sans entrave de la population aux travaux d'évaluation des impacts, comme dans le cadre du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) au Québec.	3.1 - Modèle de gouvernance
9	05/05/2017	Odette Sarrazin	La recommandation des experts voulant que les évaluations environnementales soient retirées du mandat de l'Office national de l'énergie (ONÉ) et que le gouvernement crée un organisme indépendant pour les mener, est TRÈS pertinente.	3.1 - Modèle de gouvernance
10	05/05/2017	Odette Sarrazin	Comme le recommande le comité d'experts la participation publique doit être favorisée. Un modèle de type BAPE devrait être privilégié, avec des règles de participation ouvertes et souples. La représentation légale devrait être éliminée. C'est un frein à la participation citoyenne.	3.1 - Modèle de gouvernance

11	06/05/2017	Annette Richter	Oh que oui, je suis très d'accord que les évaluations environnementales soient retirés du mandat de l'ONÉ ! Je verrais plutôt un organisme indépendant se pencher sur cet aspect. Un organisme consultatif très ouvert au public, avec de règles souples et non-contraignantes favorisant la participation de tout citoyen et regroupement environnemental ou autre groupe. Les intervenants voulant participer à une évaluation environnementale menée par un tel organisme devraient trouver cela facile à faire, sans obstacles les décourageant. C'est souvent très lourd, presque épeurant et parfois même impossible pour un simple citoyen de participer à une évaluation environnemental ; si nous voulons connaître l'opinion du public et avoir accès à des témoignages souvent très pertinents, le processus de participation doit être allégé.	3.1 - Modèle de gouvernance
12	07/05/2017	Katherine Massam	Je suis d'accord que l'Office National de l'Énergie est beaucoup trop influencé par les promoteurs des projets. L'organisme a beau avoir des experts en matière d'environnement et d'ingénierie, les décisions sont prises par des personnes qui ont un parti pris en faveur de l'industrie. Nous avons vu maintes fois que les liens entre l'ONÉ et l'industrie sont proches, directs, personnels et que l'ONÉ se trouve à faire la promotion des projets au lieu de les évaluer de façon impartiale. Par exemple, des rencontres secrètes sur les lieux de travail des industries, où les comptes rendus de ces rencontres sont caviardés et inaccessibles au public. Les représentants de l'ONÉ ne devraient pas être choisis par l'industrie ni le gouvernement qui est malheureusement trop influencé par l'industrie aussi. Entendre Justin Trudeau dire que les pipelines sont plus sécuritaires que les trains en est un exemple car l'industrie prévoit maintenir les convois de train ET construire des pipelines.	3.1 - Modèle de gouvernance
13	03/05/2017	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec	Nous sommes en accord avec les principes généraux que le Comité recommande, quant à l'évaluation des impacts de projet, mais leur caractère général, justement, nous inquiète, car nous avons vu jusqu'ici des projets d'une dangerosité déraisonnable être approuvés malgré l'existence théorique de principes similaires.  Nous croyons que des balises doivent être prévues pour donner à la population l'assurance que la protection de l'environnement physique et biologique, ainsi que la promotion de l'harmonie sociale, seront correctement prises en considération.  En ce qui a trait aux possibilités économiques, nous avons constaté jusqu'ici une confusion entre le potentiel commercial d'un projet à court terme et sa contribution à l'économie du pays à moyen terme, et insistons pour que l'optique utilisée pour estimer les retombées économiques soit précisée afin d'inclure les conséquences d'un projet sur l'ensemble de l'économie, y compris les autres secteurs de l'économie, les autres régions du pays et le coût social des GES.  Nous sommes entièrement en accord avec la recommandation du Comité sur l'intégration des principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et l'avancement de la réconciliation avec les peuples autochtones.	3.2 - Évaluation des impacts de projet
14	06/05/2017	Annette Richter	Oui, je suis 100% d'accord avec le Comité que "Tout nouveau processus devrait intégrer les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) et faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones. " Et bien entendu, l'évaluation des impacts d'un projet devraient protéger l'environnement, promouvoir l'harmonie sociale et générer des possibilités économiques. Mais nous avons tellement souvent vu approuvés par l'ONÉ de projets hautement dangereux pour l'environnement et en non-respect avec les communautés locales, que je doute que ces principes soient trop "généraux". Pour moi, la responsabilité du gouvernement envers le public est de veiller à ce que tous les projets (les gros comme les petits projets) soient bons pour l'environnement et les communautés. Nous avons besoin de règles claires pour garantir que la santé environnementale et humaine ne soit pas échangée contre des avantages économiques.	3.2 - Évaluation des impacts de projet
15	06/05/2017	Annette Richter	Je suis fortement en faveur d'une législation qui fournirait un large éventail d'outils pour faire respecter les conditions de l'évaluation environnemental. Je pense que la loi devrait offrir davantage de possibilités d'implication du public, des peuples autochtones et des organismes de réglementation. Par exemple, en permettant aux autorités publics de déclencher des enquêtes et de mesures en cas de non-respect des conditions d'approbation du projet. Il serait bien que le processus de rapports sur la non-conformité d'un projet soit actifs et publics. Les organismes de réglementation fédéraux devraient être impliqués dans les activités de suivi et rendre accessibles ses observations dans un registre public.	3.3 - Surveillance, conformité et application de la loi
16	03/05/2017	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec	Nous appuyons la recommandation du comité d'experts de mener d'urgence une évaluation environnementale stratégique afin de créer une grille unique de calcul de la contribution des projets au réchauffement climatique qui servirait par la suite à l'évaluation de tous les projets. Cette grille doit considérer les engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris comme un plancher et inclure le coût social des GES.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts
17	03/05/2017	Alain Guillon RVHQ région centre	J'aimerais souligner la pertinence de la recommandation du Comité d'experts à l'effet qu'il faut mener d'urgence une évaluation environnementale stratégique afin de déterminer les critères d'évaluation de la contribution d'un projet aux changements climatiques. L'EIS devrait intégrer les engagements internationaux du Canada et reconnaître que les engagements découlant de l'Accord de Paris sont un plancher et non un plafond.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts
18	04/05/2017	Louise Morand	Il faut de toute urgence inclure dans les évaluations environnementales stratégiques les critères d'évaluation de la contribution des projets aux changements climatiques. La cible canadienne de réduction des GES doit être cohérente avec l'atteinte des objectifs de la COP 21. Cette cible est une exigence minimale.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts

19	05/05/2017	Odette Sarrazin	La recommandation du Comité d'experts à l'effet qu'il faut mener d'urgence une évaluation environnementale stratégique afin de déterminer les critères d'évaluation de la contribution d'un projet aux changements climatiques est essentiel dans le contexte actuel. Reconnaître que les engagements découlant de l'Accord de Paris sont un plancher et non un plafond.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts
20	05/05/2017	Émilie Godbout-Beaulieu	Bien que les évaluations environnementales stratégiques constituent une avenue idéale pour la considération des changements climatiques, l'intégration des changements climatiques au niveau des évaluations environnementales par projet n'en demeure pas moins importante. Des critères pan-nationaux devraient être établis afin d'assurer, au minimum, de respecter les engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques (Accord de Paris). Il appartiendrait alors aux provinces de fixer, à leur guise, leur propres standards plus ambitieux au sein de leur juridictions. Des modèles à suivre, des références et des outils devraient également être proposés pour assurer la prise en compte uniforme des changements climatiques dans toutes les évaluations environnementales. L'uniformité et l'harmonisation sont à prioriser pour répondre à la crise globale des changements climatiques. L'intégration des changements climatiques dans les lois et règlements se doit d'être explicite et claire afin d'uniformiser leur intégration et ainsi assurer de meilleurs résultats.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts
21	06/05/2017	Annette Richter	Le nouveau modèle d'évaluation environnementale stratégique recommandé par le Comité pour déterminer la contribution d'un projet aux changements climatiques est essentiel et je suis très en faveur d'inclure ces critères d'évaluation de toute urgence ! L'évaluation environnementale stratégique devrait intégrer nos engagements en réduction des GES comme une cible MINIMALE.	3.7 - Changements climatiques et évaluation des impacts
22	01/05/2017	AECOM	Bonjour. J'ai assisté à la présentation du rapport à Montréal. Je suis en accord avec tout le processus et la plupart des points du rapport. Toutefois, j'aimerais vous partager ma vision d'octroyer à la future Commission d'évaluation des impacts le mandat pour la sélection de consultants en lien avec les projets et ce, par des appels d'offres. En tant que chef d'équipe dans une firme de consultants, je trouve que cette idée peut sembler "inclusive" mais dans les faits, elle ne le sera probablement pas. D'une part, vous nous avez répondu lors de la séance que la Commission n'irait pas en processus de qualifications sous divers domaines afin d'identifier quels consultants ont quelles expertises. Pour nous, il y aura certainement plusieurs tentatives non contrôlées afin de faire "élire" son entreprise pour des champs d'expertise non reconnus. D'autre part, si la commission ne fie pas sur des qualifications, alors compte-t-elle se fier sur le plus bas soumissionnaire ? Si c'est le cas je crois que ça va à l'inverse de toute cette démarche car les plus bas soumissionnaires tournent souvent les coins ronds pour en arriver à des résultats. J'espère que vous allez prendre ces arguments en compte dans votre démarche. C'est déjà assez particulier de voir que la population croit que les résultats et conclusions des consultants sont biaisés afin de faire plaisir aux promoteurs; en fait, ça nous enlève même toute notre crédibilité en tant qu'experts et professionnels dans le domaine.	Commentaire Additionnels
23	03/05/2017	Regroupement vigilance hydrocarbures Québec	Les évaluations environnementales fédérales ont perdu leur crédibilité au cours des dernières années et ce n'est pas une réforme superficielle qui la rétablira. Les recommandations du Comité d'experts nous semblent dans l'ensemble pertinentes et constructives - nous en félicitons sincèrement le Comité d'experts - mais elles ne sont malheureusement pas assez précises et détaillées pour nous rassurer quant à la rigueur de leur mise en oeuvre. Elles constituent un minimum et nous souhaitons qu'elles soient renforcées par l'ajout de critères et de balises qui éclaireront vraiment la population canadienne quant à la volonté du gouvernement fédéral de veiller au bien commun des générations actuelles tout en assurant des lendemains viables aux générations qui suivent.	Commentaire Additionnels
24	04/05/2017	Louise Morand	Il faut cesser de laisser des intérêts économiques à court terme, aussi puissants soient-ils, bloquer les avancées en matière de lutte aux changements climatiques. La sauvegarde du climat doit être le moteur du développement. Les recommandations du comité d'expert sont un minimum. Le gouvernement peut faire encore plus pour éviter le déraillement total du climat et, par le fait même éviter l'effondrement de l'économie.	Commentaire Additionnels
25	04/05/2017	Louise Morand	Il faut cesser de laisser des intérêts économiques à court terme, aussi puissants soient-ils, bloquer les avancées en matière de lutte aux changements climatiques. La sauvegarde du climat doit être le moteur du développement. Les recommandations du comité d'expert sont un minimum. Le gouvernement peut faire encore plus pour éviter le déraillement total du climat et, par le fait même éviter l'effondrement de l'économie.	Commentaire Additionnels
26	05/05/2017	Odette Sarrazin	Je suis satisfaite du rapport des experts: nouveau modèle d'évaluation d'impacts (EI), création d'une institution indépendante d'(EI), évaluation de la contribution d'un projet aux changements climatiques, la traduction des documents dans la langue locale, etc. Toutes ces recommandations demeurent un minimum. Il nous faut penser aux générations futures.	Commentaire Additionnels
27	05/05/2017	Chambre de commerce de Gatineau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Chambre de commerce du Canada est en faveur d'un processus d'évaluation environnementale rigoureux qui protège les Canadiens et notre environnement. Un système clair, simple et rapide est la meilleure façon d'établir un équilibre entre la protection environnementale et la croissance économique.</li> <li>• Le coût et la complexité des processus de réglementation environnementale du Canada constituent une autre entrave à la compétitivité des entreprises canadiennes. L'économie du Canada ne peut pas se permettre d'avoir un processus réglementaire qui pose obstacle à l'investissement.</li> </ul>	Commentaire Additionnels

28	05/05/2017	Hugo Mailhot Couture	De manière générale, le Bureau du Ndakinna du GCNWA appuie les mesures proposées dans le rapport du comité d'expert. Nous avons transmis une lettre contenant de manière exhaustive nos commentaires. Nous espérons qu'ils aideront à concrétiser la vision ambitieuse décrite dans ce rapport en permettant une meilleure implication des Premières Nations dans les processus en résultant.	Commentaire Additionnels
29	07/07/2017	Chambre de commerce et d'industrie de Québec	<p>Le facteur temps</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Malgré que le processus fédéral actuel comporte des délais, dans les faits ses délais peuvent être allongés de manière infinie. Le système fédéral d'évaluation environnementale devrait avoir des délais fermes et prévisibles de part et d'autres afin de contenir l'évaluation environnemental dans un calendrier prévisible. C'est fondamental pour la viabilité économique des projets.</li> </ul> <p>Le piège du consensus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité d'experts recommande que chaque étape du processus d'évaluation soit fondée sur le consensus, une approche irréaliste. Les consensus dans les projets de développement sont à toutes fins utiles inatteignables. Prôner un consensus tout azimut condamne à l'immobilisme. L'accent devrait plutôt porter sur une augmentation de la collaboration, de l'inclusion, de l'engagement et de la transparence au sein d'un processus quasi judiciaire fondé sur des faits.</li> </ul> <p>Le défi de demeurer compétitif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une meilleure sensibilité quant aux coûts des processus de réglementation environnementale du Canada doit être pris en compte afin d'assurer que les promoteurs de projet puissent intégrer les coûts reliés aux évaluations environnementales dans la planification des projets et demeurer compétitif dans une économie de plus en plus globale. L'économie du Canada ne peut pas se permettre d'avoir un processus réglementaire qui pose obstacle à l'investissement.</li> </ul>	Commentaire Additionnels
30	07/07/2017	Katherine Massam	Je vois qu'on considère toujours l'économie comme UN aspect de l'évaluation d'un projet, et l'environnement comme un AUTRE aspect du processus. Ces rubriques devraient être considérés ENSEMBLE. Économiste Sir Nicholas Stern a évalué les conséquences économiques des changement climatiques et évalue que celles-ci pourraient diminuer notre PIB de 20% : <a href="http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130129110402/http://www.hm-treasury.gov.uk/d/CLOSED_SHORT_executive_summary.pdf">http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20130129110402/http://www.hm-treasury.gov.uk/d/CLOSED_SHORT_executive_summary.pdf</a>	Commentaire Additionnels

31	07/07/2017	Sandra Stephenson	<p>Commentaires sur le premier 1/5 du Rapport du Comité d'experts Bâtir un terrain d'entente : une nouvelle vision pour l'évaluation des impacts au Canada</p> <p>1.1 « un processus d'évaluation efficace devrait permettre d'atteindre deux résultats essentiels : paver la voie à l'approbation réglementaire des projets acceptés et faciliter l'obtention par le promoteur de l'acceptabilité sociale. »</p> <p>Le publique ne devrait pas avoir à souventionner la promotion par un promoteur de son projet. Interpreter « faciliter l'obtention par le promoteur de l'acceptabilité sociale » implique une promotion du projet de la part du fédéral. Pas acceptable. Le promoteur est responsable de sa propre promotion et de garnir l'approbation du publique. Le fédéral n'a pas place à prendre parti.</p> <p>1.1 « une évaluation efficace exigera que les gouvernements collaborent. »</p> <p>En contexte de l'oléoduc Enbridge, par exemple, les gouvernements municipaux aux Québec n'étaient pas d'accord avec la réutilisation d'une vieille pipeline, mais cette objection n'a pas été retenue. Je crains qu'une collaboration entre les paliers gouvernementaux exigerait que les municipalités acceptent l'évaluation provinciale ou fédérale, tout en un temps ou les municipalités se voient octroyer plus d'autonomie au Québec.</p> <p>1.1 « Les projets d'infrastructure et d'exploitation des ressources naturelles sont les plus visés par les processus d'évaluation. » Est-ce que l'orientation des évaluations va pointer vers la création d'emplois durables dans le contexte de « nouvelles » technologies, et décourager l'investissement continue dans des exploitations non-durables et polluantes? Établissons cette orientation dans la constitution de toute EE.</p> <p>1.2 Une évaluation d'impacts sera basée sur la devinette envers l'avenir ainsi que sur une bonne science sociale. L'évaluation environnementale doit continuer à former la base d'évaluation d'impacts, puisque la science est beaucoup plus avancée et sûre.</p> <p>1.3 La transparence ne suffit pas, il faut l'inclusion, et ce non seulement des groupes autochtones. Si l'EE rencontre les promoteurs/industrialistes, il doit rencontrer aussi sur le même plan les groupes de citoyens et d'autres groupes impliqués. Les rencontres de l'industrie avec les politiciens et les comités régulateurs payés par les citoyens ne devront jamais se conduire sans participants citoyens. La transparence ne va pas assez loin, puisqu'il peut s'arrêter à faire des compte-rendus après les réunions conclues.</p>	Commentaire Additionnels
31	07/07/2017	Sandra Stephenson	<p>L'EE doit se respecter. S'il exige des conditions à un promoteur, ces conditions doivent être respectées, et ce de façon immédiate et complète, à même des amendes importantes quotidiennes. Aucune continuation ni expansion du projet ne doit procéder avant que toute condition ne soit effectuée.</p> <p>« Le processus que nous envisageons encouragera la collaboration et réduira les conflits. Il sera clair et facile à comprendre. » Ce rapport en est exemple : les personnes agissant pour l'intérêt du publique affecté directement travaillent en bénévole, tandis que les agents du gouvernement (est-ce qu'ils travaillent pour le bien publique localisé?) et les promoteurs sont payés, et ce souvent au dépense de ces mêmes personnes qui travaillent bénévolement. Lire de longs rapports tels celui-ci est prohibitif pour des bénévoles, donc les interventions de ce secteur seront souvent de moindre qualité, et doivent être pour autant pris même plus au sérieux par les personnes salariés intéressées, qu'ils prennent sur eux de faire les recherches pour lesquelles elles sont payées, mais qu'elles n'ont pas jugé bon d'entreprendre. Avoir les moyens devrait toujours dicter le degré de sérieux accordé aux interventions : ceux dotés de moins de moyens devront être pris au plus sérieux. Ils mettent à même leurs temps libre et leur vie de famille en jeu.</p>	Commentaire Additionnels

31	07/07/2017	Sandra Stephenson	<p>chapitre 2 : « les cinq piliers de la durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• environnement;</li> <li>• société;</li> <li>• économie;</li> <li>• santé;</li> <li>• culture.”</li> </ul> <p>Le sixième pilier, c'est les générations à venir (de toutes les espèces, faunique, florique et humaine). Ceci n'est pas forcément sous l'égide de la culture, ni de la société, mais devrait figurer tout seul, bien que relié. Les « plusieurs générations » sont mentionnées dans le rapport, mais il faut écouter la population qui peuvent faire connaître ces générations-là plus en profondeur : il faut les envisager, et non pas vaguement dans des lunettes embrumées par des projections centralisées, ces générations à venir.</p> <p>2.1.3 « Les projets qui procurent un avantage net pour le pays devraient être approuvés. » Il doit y avoir quand même moyen pour des régions, provinces, municipalités à ne pas se soumettre à un projet approuvé, même ceux avec des indices d'un avantage net pour le pays, si ces derniers trouvent que le coût pour eux sera trop élevé, ou que leurs voix ont été noyées dans les voix d'autres partis du pays. Il faut éviter toute politique fédéral qui précipitera de nouveau des projets souverainistes, que ce soit au Québec ou aux provinces maritimes. Les provisions de 2.1.4 ne répondent pas à ce problématique – que le fédérale considère les paliers « inférieurs » ne garantit en rien que leurs propos soient « significatifs » car ils peuvent être considérés comme moins pesants que des considérations d'une autre partie du pays complètement. Ex. TransCanada, qui doit bâtir de nouvelles installations au Québec pour son projet Energie Est, tandis qu'ailleurs au Canada il s'apprête à se servir d'installations établies.</p> <p>« Substitution : Lorsqu'une loi ou un processus lié à une EE de l'instance A est remplacé par la loi ou le processus lié à une EE de l'instance B. Le processus de l'instance A est appliqué pour que soient remplies les obligations de l'instance B. L'instance B prend ses décisions en s'appuyant sur les résultats du processus de l'instance A. » Vous voulez dire l'ONÉ? Espérons que vous ne voulez pas dire que le nouvel ONÉ va tout simplement changer de personnel, mais pas de procédure? Que dire de toutes les conditions imposées aux oléoducs, pas respectées? L'ONÉ doit recommencer à zero, bien que des documents de recherche, de fait prouvés peuvent servir s'ils sont à date. Tout « accord de co-opération » doit contenir des provision pour ne plus donner son accord pour un EI sous certaines conditions ou l'un des parties croit percevoir la</p>	Commentaire Additionnels
31	07/07/2017	Sandra Stephenson	<p>Par ailleurs, par rapport à « La collaboration ou l'harmonisation ascendante établie selon les normes les plus élevées constitue la meilleure façon d'obtenir des processus équitables et fiables et l'adhésion maximale aux décisions, » et d'autres propos dans le document, souhaitons que vous sauriez produire un processus et des comités, pour une fois qui ne sont pas inclinés à l'auto-félicitation et la promotion de soi dans ces rapports avec les autres, ni dans ses rapports écrits et présentés. Souvent le travail des comités, présenté au public, consiste largement du vantisme. Protégeons-nous de cela. Le fédéral n'est pas en soi « le plus haut niveau » . Il est, comme le municipal ou le groupe activiste, constitué de personnes, soit éduqués, soit peu. Il s'agit de Canadiens dans une démocratie hiérarchisé pour des fins d'administration, mais dans une hiérarchisation qui ne reflète aucune réalité outre qu'administratif. Toujours le respect du publique repose sur le respect de son gouvernement pour lui.</p> <p>Et là je commence à sentir que j'ai assez commenté, puisque, justement, je ne sais pas si je vais être prise au sérieux, lue, et je dois balancer cela avec mon travail de professeure qui exige en ce moment que je me remette à l'évaluation de mes élèves. Il me faudrait encore une semaine pour lire et commenter tout le document. Cependant, ce que j'ai lu m'entraîne à croire que mes craintes ne seraient pas résolues dans les pages à suivre, malgré toute tentative de s'y adresser. Bien que le projet semble prometteur, la nécessité même de la « suprémacie fédérale » met déjà un ombre inquiétant sur l'autonomie des régions. Je veux bien que ce projet soit tout ce que toute Canadien/ne raisonnable pourrait souhaiter pour ses petit-petits-enfants, son genre. Je vous souhaite bon courage et bonne continuation.</p> <p>Bien à vous, Sandra Stephenson</p>	Commentaire Additionnels